

6ème Historique Fagne-Calestienne

REGLEMENT

ART 1 – GÉNÉRALITÉS

Le Teuf Club A.S.B.L., 34 rue de Virelles, 6460 Chimay, affilié à la **F.B.V.A. N° 209** et **F.F.V.E N° 1115**, organise le **15 AVRIL 2012** une randonnée pour véhicules ancêtres, d'une longueur de +/- 220 kilomètres environ sous le nom de « **6ème Historique Fagne – Calestienne** ».

Elle est réservée aux véhicules historiques de collection.

Les inscriptions sont enregistrées en catégorie **Navigation** et **Tourisme**.

ART 2 – PROGRAMME

Mardi 20 mars 2012 : Clôture des inscriptions à 60 Voitures Maximum

Dimanche 15 Avril 2012: Point de départ de la manifestation :

Garage VILAIN et FILS concession CITROËN 34 rue de Virelles CHIMAY

- | | |
|-----------|--|
| 07h00 : | Accueil : Inscriptions, petit déjeuner ; |
| ○ 07h45 : | Breffing. |
| ○ 08h00 : | Départ de la 1ère voiture. NAVIGATION 8h30 : pour les TOURISME |
| ○ 10h00 : | Pause |
| ○ 12h00 : | Arrivée boucle 1 Repas |
| ○ 13h30 : | Départ boucle 2 |
| ○ 15h30 : | Pause |
| ○ 18h00 : | Arrivée |
| ○ 19h00 : | Repas avec proclamation des résultats et classement |
| ○ 20h00 : | Fin de la manifestation |

Art 3 – Véhicules admis

Sont admises 60 voitures historiques IMMATRICULEES AVANT LE 31 DECEMBRE 1981, régulièrement immatriculées et assurées POUR MARQUER DES POINTS AU T4F. Les véhicules immatriculés après cette date mais dont le type a été construit avant cette date, ainsi que les répliques sont acceptés.

Sont également acceptées les voitures immatriculées avant le 31 Décembre 1986 pour cette manifestation

- Formalités administratives : les équipages présentent les documents de bord (carte grise, assurance et contrôle technique) et le permis du conducteur ;
- Formalités techniques : les équipages s'engagent sur l'honneur par un document signé, à présenter un véhicule conforme au code de la route et en bon état d'entretien.

Les véhicules doivent porter les plaques, élément d'identification et publicités remis par les organisateurs de manière visible à l'avant et/ou sur les portières, sans recouvrir les plaques d'immatriculation.

Art 4 – Déroulement de la manifestation

Ne s'agissant ni d'une épreuve sportive, ni de vitesse ou d'endurance, le 6ème Historique Fagne – Calestienne est une randonnée établie sur le respect d'un itinéraire, avec un horaire indicatif . Les départs sont effectués de minute en minute.

Chaque participant reçoit au départ de chaque étape le détail de l'itinéraire à suivre, une feuille de contrôle et les informations pour déterminer le temps théorique conseillé. L'itinéraire décrit le parcours officiel sous différentes formes, l'emplacement des contrôles Humains de départ et d'arrivée, mais pas les contrôles de passage secrets.

Chaque étape commence et se termine par un contrôle Humain dit C.H. où les participants doivent faire pointer leur feuille de contrôle . Un panneau jaune, horloge rouge, matérialise l'entrée de la zone. Un panneau rouge, lettres noires CH matérialise la table de pointage.

Des contrôles de passage secrets sont prévus pour vérifier le respect de l'itinéraire. Ils sont signalés par des panneaux présentés lors du briefing avant le premier départ .

Les différents contrôles sont ouverts 15 minutes avant l'heure idéale de passage de la première voiture, et levés 30 minutes après l'heure idéale de passage de la dernière voiture.

Art 5 – Classement

Un classement général en catégorie **NAVIGATION ET TOURISME** est établi dans l'ordre croissant de l'addition des points de pénalité. En cas d'ex æquo, les équipages sont départagés en donnant l'avantage au véhicule le plus ancien, puis à la faible cylindrée.

6ème Historique Fagne-Calestienne

Art 6 – Pénalisations

Elles sont calculées selon le barème suivant : (T.I.P.= Temps Idéal de Passage)

- Contrôle Humain manquant ou passé à partir de la 31ème mn du T.I.P. 100 + 30 = 130 points
- Contrôle de passage manquant, à l'envers, ou noté plusieurs fois 30 points
- Par minute d'avance sur l'horaire indicatif 5 points
- Par minute de retard sur l'horaire indicatif 1 point
- Changement de véhicule après le 15 Mars , y compris en cours d'épreuve 50 points

Chaque équipage a le devoir de respecter le code de la route, les indications de vitesses, et d'être vigilant dans les villages et agglomérations.

L'exclusion **IMMÉDIATE** sera prononcée pour :

- Attitude inamicale envers les organisateurs, les usagers de la route ou autres participants ;
- Conduite dangereuse ou infraction grave au code de la route ;
Passage à tout point du parcours avec une avance traduisant une moyenne supérieure de 20% à la moyenne conseillée de l'étape concernée ;
- Usage d'un GPS, PDA, Smartphone sur le parcours (sauf appel de dépannage).

Les participants exclus ou ayant abandonné définitivement la randonnée doivent retirer immédiatement les plaques et numéros attribués. Ils sont autorisés à rejoindre directement les lieux de repas et d'hébergement.

Art 7 – Assurance

Une police d'assurance organisateur est souscrite et garantit les conséquences pécuniaires de la responsabilité pouvant incomber à l'organisation ou aux participants. Les participants restent seuls responsables des dégâts matériels pouvant arriver à leur véhicule, ceux-ci n'étant en aucun cas de la responsabilité de l'organisation.

Art 8 – Engagements

Les droits d'engagement par équipage comprennent la plaque souvenir, les livres de route, les repas et collations **pendant** le rallye.

Les engagements ne seront pris en compte dans l'ordre d'arrivée qu'accompagnés de leur formule de paiement et l'encaissement ne se fera qu'après le 20 Mars.

Pour l'hébergement, veuillez vous référer à la liste annexée mais vous êtes ***responsables de vos propres réservations.***

Le comité d'organisation se réserve le droit de refuser un équipage sans en fournir la raison. Dans ce cas, les frais d'engagement seront restitués aux candidats.

Art 9 – Frais d'annulation et de désistement

Un équipage régulièrement engagé désirant se désister devra confirmer son forfait par courrier, fax ou courriel. Il sera remboursé pour tout désistement **AVANT le 20 Mars 2012**, mais aucun remboursement ne sera effectué pour tout désistement après cette date.

Art 10 – Comité d'organisation

La manifestation est coordonnée par un comité d'organisation composé de Jean-Paul VILAIN, Freddy MACQ, Michel FALEUR, Michel CLAINQUART et Jean Pierre HARDY dont les décisions sont sans appel.

Art 11 – Acceptation

Les participants, par leur engagement et leur signature, déclarent accepter le présent règlement et s'y conformer.

L'organisateur : Teuf Club ;

Le Président : Jean Paul VILAIN

***A retourner avec votre demande d'engagement, le tout signé par vos soins
(Faites une copie pour vous)***

Signature du conducteur